



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23/01/2019

Présents : Mamet Dominique, Sophie Zmaic, Gachod Pascale, Faivre Dominique, Garnier Vincent

Excusés : Jean Claude Bonnot, Olivier Cour donne pouvoir à Pascale Gachod, Baba Stéphane donne pouvoir à Sophie Zmaïc

Le conseil municipal a désigné Faivre Dominique, secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- | | |
|-----|--|
| 1. | Approbation du CM du 20/12/2018 |
| 2. | Délibération secrétaire de mairie |
| 3. | Urbanisme |
| 4. | Subvention école voyage |
| 5. | Tarifs salle des fêtes |
| 6. | Délibération d'octroi d'indemnité d'élus |
| 7. | Indemnité percepteur |
| 8. | Rallye de la Rivière |
| 9. | Comité des fêtes |
| 10. | Questions diverses |

1. Approbation du CM du 20/12/2018

Le CM valide à l'unanimité le compte rendu du 20 décembre 2018

2. Délibération secrétaire de mairie

Suite au départ en retraite de Mme Garnier, le CM nomme Mme Fidan Yildiz, secrétaire contractuelle en CDD de 1 an sur le grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe, à l'échelon 3 pour une durée hebdomadaire de 20 Heures à compter du 7 janvier 2019.

3. Urbanisme

Déclaration préalable pour l'ouverture d'une fenêtre par Madame Magalie Nicod, 3 route de Levier à Chapelle d'huin. Le CM valide à l'unanimité.

4. Subvention école voyage

Le CM décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 1500 € pour le voyage de l'école.

5. Tarifs salle des fêtes

Le CM décide d'appliquer les nouveaux tarifs suivants pour la salle des fêtes :

Week end du jeudi 19H00 au lundi 11H30 pour les résidents de la commune, 380 € hors électricité et pour les extérieurs 550 € hors électricité.

Journée du matin 9H00 au lendemain 11H30 : résidents de la commune, 200 € hors électricité et pour les extérieurs 300 € hors électricité.

50 € pour un enterrement.

Les associations du village bénéficieront d'une location annuelle gratuite.

Elle sera mise à disposition gracieusement pour les activités liées à l'école.

Un règlement sera rédigé et mis à disposition ultérieurement.

6. Délibération d'octroi d'indemnité d'élus

Le CM valide de suivre la revalorisation au 1^{er} janvier de plafonds d'indemnités de fonction des élus locaux selon le barème de 2019.

7. Indemnité percepteur

Le CM valide les indemnités de conseil du percepteur au taux de 100% soit environ 422,40 euros ttc.

Pour Mr David Bouvier : 291,76 €

Pour Mme Oudot Agnes : 130,64 €

8. Rallye de la Rivière

Suite à une réclamation d'un riverain, le CM demande aux organisateurs du rallye de le contacter et de nous faire un retour d'information.

9. Comité des fêtes

Des personnes souhaitent relancer le comité des fêtes, le CM leur demande de prendre rendez vous un mardi soir afin de venir présenter leur projet.

10. Questions diverses

Le CM délibère pour renouveler l'adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires proposé par le centre de gestion du Doubs.

L'opération brioche 2019 se déroulera du 1^{er} au 7 Avril

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 21H30

La date du prochain Conseil Municipal est fixée au 22/02/2019

Signature des présents :

Garnier Vincent	Mamet Dominique	Zmaïc Sophie	Gachod Pascale	Cour Olivier

Baba Stéphane	Bonnot Jean Claude	Faivre Dominique